

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 13 février 2015
(convocation du 6 février 2015)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. TOURNERIE Serge
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre jusqu'à 10 h 00
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. LAMAISSON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Autorisation de Programme - Fonds d'Intérêt Communal - Révision

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2014/0770 du 19 décembre 2014, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé que la gestion du Fonds d'Intérêt Communal (FIC) ferait l'objet d'une autorisation de programme (AP) de 88 419 681,00 € selon l'échéancier de crédits de paiement (CP) suivant :

Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
88 419 681,00	873 227,00	28 600 000,00	29 473 227,00	29 473 227,00

Dans le cadre des transferts de compétences des communes à Bordeaux Métropole fixés par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la compétence « Concession de distribution publique d'électricité », pour la partie enfouissement des réseaux électriques, a une incidence, pour les communes concernées, sur leur enveloppe fixée par la délibération n° 2014/0796 du 19 décembre 2014 relative au Fonds d'Intérêt Communal.

En effet, il a été proposé dans le cadre des travaux menés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) que l'enveloppe correspondant à ces travaux d'investissement, réalisés dorénavant en lieu et place des communes, vienne abonder la dotation du FIC votée pour les communes concernées. Cette revalorisation de l'enveloppe annuelle se traduit mécaniquement par une révision de l'AP votée qui doit faire l'objet d'un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

Conformément à l'annexe jointe détaillant par commune les impacts de cette revalorisation, la somme totale annuelle représentée par ce transfert s'élève à 1 335 842,67 €, soit une révision de 5 343 370,67 € sur l'ensemble des exercices 2015-2018. Le nouveau montant de l'AP s'établirait désormais à 93 763 051,67 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole dénommée « Bordeaux Métropole » ;

VU les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2014/0770 du 19 décembre 2014 relative aux autorisations de programme et crédits de paiement pour l'exercice 2015 ;

VU la délibération 2014/0796 du 19 décembre 2014 relative au Fonds d'Intérêt Communal.

Entendu le rapport de présentation,

DECIDE

ARTICLE 1 : La présente révision de l'autorisation de programme portant sur le Fonds d'Intervention Communal pour un montant de 5 343 370,67 € est adoptée. Le nouveau montant de l'autorisation s'établit dans ce cadre à 93 763 051,67 € ventilé par communes selon le détail joint en annexe.

ARTICLE 2 : Les crédits de paiement 2015 correspondants seront ouverts par la décision modificative n°1 en 2015 du Budget principal et par les Budgets primitifs pour chacun des exercices suivants concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2015

M. PATRICK BOBET